

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

### EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 23 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai 2024 à 19 heures 03, le Conseil municipal de la Commune de PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 17 mai 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

**Etaient présents :** Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Jean-Luc GUENNEC, Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Soazig LANCO, Catherine MAREC, Georges MIGNON, Conseillers : Ronan-Pierre BARRE, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Catherine BARBOTIN, Karol KIRCHNER, Noémie SOULIER (arrivée 19h10), Monique PAUL, Aude PORTUGAL, Noëlle SCHLUMBERGER (arrivée 19h10), Carine LE HEN

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :** Sylvie TREMEAC-PICHOT à Tibault GROLLEMUND, Marie-Céline GUILLERME à Francis VILLADIER, Jean-Claude LORIOT à Georges MIGNON,

**Etaient absents :** Béatrice TERRIEN, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Guillaume CHATELAIN

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **17**

Votants : **20**

#### Délibération n° 036-24

#### URBANISME – Dénomination des voies - complément

**Vu** la loi 3DS du 21 février 2022 ;

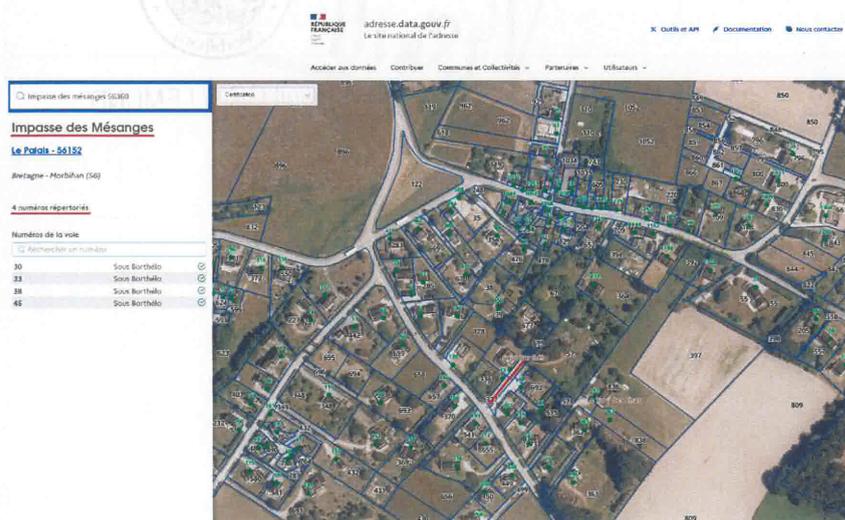
**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 ;

**Vu** la délibération 075-22 en date du 10 novembre 2022 portant approbation de la dénomination des voies (voies communales et privées ouvertes à la circulation), des lieux-dits et la numérotation des habitations ;

**Vu** la délibération n°056-23 en date du 21 juin 2023 approuvant la dénomination de nouvelles voies ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de compléter les noms des voies avec :

- ✓ Impasse des Mésanges, Sous Borthélo



✓ Les Courreaux, Haute Boulogne



Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la dénomination des voies « Impasse des Mésanges », Sous Borthélo et « Les Courreaux », Haute Boulogne ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour prendre tout acte et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
**Le Maire,**  
**Tibault GROLLEMUND.**  
Le Maire,

  
  
Tibault GROLLEMUND